

RÈGLEMENT (CE) N° 2145/96 DE LA COMMISSION

du 7 novembre 1996

fixant les taux de conversion agricoles

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CEE) n° 3813/92 du Conseil, du 28 décembre 1992, relatif à l'unité de compte et aux taux de conversion à appliquer dans le cadre de la politique agricole commune ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 150/95 ⁽²⁾, et notamment son article 3 paragraphe 2 et son article 12,

considérant que les taux de conversion agricoles ont été fixés par le règlement (CE) n° 2112/96 de la Commission ⁽³⁾;

considérant que l'article 4 du règlement (CEE) n° 3813/92 prévoit que, sous réserve du déclenchement de périodes de confirmation, le taux de conversion agricole d'une monnaie est modifié lorsque l'écart monétaire avec le taux représentatif du marché dépasse certains niveaux;

considérant que des écarts monétaires ont dépassé 5 points à plusieurs reprises depuis le mois de septembre, pour la livre irlandaise;

considérant que, dans ces conditions, il est opportun de réduire rapidement les écarts monétaires constatés par rapport aux taux représentatifs de marché; qu'il convient de fixer un nouveau taux de conversion agricole pour la livre irlandaise sur la base d'une réduction sensible, au sens de l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 3813/92;

considérant que l'article 15 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 1068/93 de la Commission, du 30 avril 1993, portant modalités de détermination et d'application des taux de conversion dans le secteur agricole ⁽⁴⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1482/96 ⁽⁵⁾, prévoit qu'un taux de conversion agricole fixé à l'avance doit être

ajusté dans le cas où son écart avec le taux de conversion en vigueur au moment où intervient le fait générateur applicable pour le montant concerné dépasse quatre points; que, dans ce cas, le taux de conversion agricole préfixé est rapproché du taux en vigueur jusqu'au niveau d'un écart de quatre points; qu'il convient de préciser le taux par lequel est remplacé le taux de conversion agricole préfixé;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis des comités de gestion concernés,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les taux de conversion agricoles sont fixés à l'annexe I.

Article 2

Dans le cas visé à l'article 15 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 1068/93, le taux de conversion agricole fixé à l'avance est remplacé par le taux de l'écu pour la monnaie concernée, figurant à l'annexe II:

- au tableau A, lorsque ce dernier taux est plus grand que le taux préfixé
ou
- au tableau B, lorsque ce dernier taux est plus petit que le taux préfixé.

Article 3

Le règlement (CE) n° 2112/96 est abrogé.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 7 novembre 1996.

Par la Commission

Franz FISCHLER

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO n° L 387 du 31. 12. 1992, p. 1.

⁽²⁾ JO n° L 22 du 31. 1. 1995, p. 1.

⁽³⁾ JO n° L 282 du 1. 11. 1996, p. 62.

⁽⁴⁾ JO n° L 108 du 1. 5. 1993, p. 106.

⁽⁵⁾ JO n° L 188 du 27. 7. 1996, p. 22.

ANNEXE I

Taux de conversion agricoles

1 écu =	39,6411	francs belges ou luxembourgeois
	7,49997	couronnes danoises
	1,92441	marks allemands
	311,761	drachmes grecques
	198,202	escudos portugais
	6,61023	francs français
	6,02811	marks finlandais
	2,15852	florins néerlandais
	0,812908	livre irlandaise
	1 973,93	lires italiennes
	13,5396	schillings autrichiens
	165,198	pesetas espagnoles
	8,64446	couronnes suédoises
	0,809915	livre sterling

ANNEXE II

Taux de conversion agricoles préfixés et ajustés

Tableau A			Tableau B		
1 écu =	38,1164	francs belges ou luxembourgeois	1 écu =	41,2928	francs belges ou luxembourgeois
	7,21151	couronnes danoises		7,81247	couronnes danoises
	1,85039	marks allemands		2,00459	marks allemands
	299,770	drachmes grecques		324,751	drachmes grecques
	190,579	escudos portugais		206,460	escudos portugais
	6,35599	francs français		6,88566	francs français
	5,79626	marks finlandais		6,27928	marks finlandais
	2,07550	florins néerlandais		2,24846	florins néerlandais
	0,781642	livre irlandaise		0,846779	livre irlandaise
	1 898,01	lires italiennes		2 056,18	lires italiennes
	13,0188	schillings autrichiens		14,1038	schillings autrichiens
	158,844	pesetas espagnoles		172,081	pesetas espagnoles
	8,31198	couronnes suédoises		9,00465	couronnes suédoises
	0,778764	livre sterling		0,843661	livre sterling